

Compte-rendu: conseil d'école du vendredi 10 novembre 2017.

École de Roset-Fluans, RPI des 3 Moulins.

Présents :

Enseignants : Mme Fany FAYARD (enseignante CM1/CM2)

Mme Virginie QUIVOGNE (directrice et enseignante CE2/CM1)

Elus : Mr GROSPERRIN Arnaud (maire de Roset-Fluans)

Mr Jacques ADRIENSEN (2^e adjoint à la commune de Roset-Fluans)

Représentants des parents d'élèves : Mr LINDEPERG Christophe

Mme MERCIER Marion

Mme TORTAJADA Lucie

Excusés : Mme BOUILLER (Inspectrice de l'Education Nationale).

Mme GESLOT Céline (représentante de parents d'élèves).

Désignation d'un secrétaire de séance : Fany FAYARD.

1. Choix du mode de scrutin:

Décision sur le choix des votes lors des conseils d'école : main levée ou plis cachetés .

Le vote à main levée est adopté.

Déroulement des prochains conseils d'école

Les membres du conseil d'école de Roset-Fluans souhaitent que les prochains conseils d'école aient lieu en commun avec les écoles d'Osselle et de Routelle, puisque les 3 écoles fonctionnent en RPI, et ce pour cette année scolaire.

Décision votée à l'unanimité. Signature du courrier de demande par l'équipe du Conseil d'école.

La question, quant à l'intérêt de la création d'une école intercommunale, est soulevée, notamment pour l'intérêt des conseils d'école en commun.

2. Effectifs :

Équipe pédagogique : uniquement Mme Fayard et Mme Quivogne qui sont les 2 enseignantes de l'école.

Une personne qualifiée en tant que AESH est auprès d'un élève en très grandes difficultés durant un temps d'enseignement de 9h15 heures en tout (lundi matin, jeudi toute la journée, un mercredi sur 4) en CE2/CM1.

Elèves : Il y a 51 élèves à l'école cette année, répartis comme suit :

16 CE2 17 CM1 18 CM2

Mme Virginie QUIVOGNE : 26 CE2-CM1(16-10)

Mme Fany FAYARD : 25 CM1-CM2 (7-18)

Pour information, effectifs des 4 autres classes du RPI :

Routelle :

Marie-Ange GAIHIER : 29 élèves (+ 2 élèves supplémentaires prévus prochainement)

Sandrine JUIF RIBEIL : 29 élèves

Osselle :

Lydie SIRGUEY : 26 élèves

Florence PAUL : 26 élèves

◦ Soit un total de 161 élèves à ce jour dans le RPI auxquels vont s'ajouter 2 élèves prévus lundi en maternelle : soit 163 élèves. Pour information, ce chiffre correspond **au seuil d'ouverture d'une 7^{ème} classe.**

3. Résultats des élections des parents d'élèves :

Cette année, le bureau de vote a été tenu à Roset-Fluans le vendredi 13 octobre de 11h45 à 15h45, le dépouillement a eu lieu juste après.

On remarque encore cette année une prédominance du vote par correspondance.

Sur 89 électeurs inscrits, il y a eu 50 votes exprimés (participation : 56,18%) et 45 suffrages exprimés pour la liste d'union et 5 bulletins blancs ou nuls.

Pour information, en 2016, il y a eu 48 votes exprimés sur 92 (52,74 %) donc la participation a augmenté !

Les représentants des parents d'élèves élus sont :

Délégués : Mme GESLOT Céline Mr LINDEPERG Christophe

Suppléantes : Mme MERCIER Marion Mme TORTAJADA Lucie

Les enseignantes les remercient pour cet engagement et notamment pour leur présence lors des élections.

Les parents peuvent les contacter par mail ou par téléphone pour soulever des questions concernant l'école.

4. **Le règlement du RPI :**

Il a été porté à connaissance par avance aux membres de ce conseil. Commun aux écoles du RPI : Osselle et Routelle, il a été conçu en septembre 2012 et est réactualisé chaque année. Mais ce règlement a été modifié en novembre 2015, suite à la réactualisation du règlement départemental qui est la base de tous les règlements de chaque école.

Les membres du conseil d'école l'approuvent par vote. Il est essentiel de procéder comme tel afin de pouvoir désormais le soumettre à nouveau aux élèves du RPI ainsi qu'à leurs parents qui le signeront au plus vite après ce conseil d'école.

Il en est de même pour les deux autres écoles du RPI.

Un autre document essentiel est lu aussi au sein des membres de ce conseil : la charte de la laïcité que tous les élèves et leurs parents doivent connaître aussi.

Le règlement est adopté à l'unanimité.

5. **Le PPMS ou Plan Particulier de Mise en Sécurité :**

Il existe actuellement plusieurs risques de danger à l'école et donc plusieurs consignes différentes à mettre en place suivant le danger détecté. Un document, le PPMS est rédigé afin de prévoir les conduites à tenir en cas de risques. Il doit être réactualisé et signé chaque année par les membres du conseil d'école.

Lecture du document puis signature par les membres du conseil de la fiche d'informations à renouveler chaque année.

Sécurité information donnée aux parents lors de la réunion de rentrée :

Comme en début d'année scolaire 2016, en vu des derniers attentats commis en France et d'une menace terroriste présente, la sécurité dans les écoles s'est renforcée : fermeture des écoles même en temps scolaire, interdiction aux parents de venir dans la cour. Les autorités demandent au personnel éducatif d'être vigilant dans les écoles et même aux abords. Un dossier « risque attentats » (mis en évidence de toutes formes de risques possibles et les comportements à adopter face à ces risques) est complété et actualisé dans l'école.

Durant l'année, 3 exercices de confinement seront organisés à l'école dont un : le premier est un exercice qui porte sur un attentat-intrusion. Cet exercice a eu lieu le Vendredi 22 septembre à 15h dans les deux salles de classe.

Une alerte incendie a été réalisée ce jeudi 9 novembre dans l'école : bonne réaction de la part des élèves.

Dans ce cadre, plusieurs exercices seront encore à réaliser à l'école au cours de l'année scolaire.

Demandes de la part de l'école à la mairie ou au SIVOS :

- Possibilité d'avoir 3 signaux différents (sonores et visuels) communs aux 3 écoles et au service périscolaire. Le signal sonore peut être le sifflet (alerte incendie). Il faut ensuite en déterminer deux autres différents : un pour « risque majeur » (type : trompe de supporteur ou corne de brume) un autre pour « alerte intrusion » (type cloche sonnette sans fil ou mieux encore car plus discret : un signal lumineux facile à manipuler et visible dans toutes les salles de l'école).
- Renouveler le matériel à stocker dans l'école pour PPMS : liste déjà donnée au préalable l'an dernier (second conseil d'école).

Ces deux demandes ont déjà été signalées lors des trois derniers conseils d'école. Les membres de ce conseil d'école espèrent que cette fois-ci, ils seront entendus.

De plus, une mesure du radon doit être effectuée le plus rapidement possible. L'école demande aussi d'avoir en sa possession une copie du rapport du contrôle des extincteurs.

6. Les comptes de coopérative scolaire.

Suite à ce qui a été décidé lors du conseil d'école en octobre 2013, voici l'état des finances de la coopérative scolaire de l'école de Roset-Fluans à ce jour et pour la dernière année écoulée :

Solde du compte au 1/09/2016 : 1154,59 €

Produits au cours de l'année 2016/2017 : 4323,65 €

Charges au cours de l'année 2016/2017 : 4227,92 €

Solde du compte au 1/09/2017 : 1245,32 €

Produits depuis le 1/09/2017 : 675€ : règlement de la coopérative des familles en hausse par rapport à l'an dernier (600 €), merci aux familles ayant participé! On rappelle que ce n'est pas une obligation.

La commune affecte aussi à l'école le produit de la collecte de dons lors de mariages.

270€ de remboursement par le conseil départemental pour le transport des CE2/CM1 lors des 8 séances de natation de l'an dernier.

Charges depuis le 1/09/2017: Total : 771,54 € : 106,05 € : cotisation OCCE + assurance ; 191€ abonnements mensuels (Milan, école des Loisirs); 354,47 € achat de livres (édition Lire c'est partir + albums + livres de la liste du Livre élu) ; 81,11 € : achat fournitures diverses ; 38,91€ achats jeux de cour.

Ce qui fait un solde de 1418,78 € au 10 novembre 2017.

Les enseignants espèrent qu'il y aura quelques projets pour récolter de l'argent pour cette année.

Les enseignants remercient l'association des parents d'élèves pour leur aide financière pour les différents projets.

7. Projets pour l'année scolaire 2017/2018:

- Pour les 3 trois écoles du RPI : PROJET PÉDAGOGIQUE À DOMINANTE ARTISTIQUE ET CULTURELLE intitulé : « la nature en musique, la musique au naturel ».

Projet artistique et culturel en partenariat avec une intervenante : Christine Vinter (conservatoire de Besançon) qui intervient 40 minutes par classe tous les 15 jours dans le but de faire évoluer les élèves dans la pratique artistique et les prépare avec chaque enseignant à une mise en scène. Le fil conducteur qui est la nature a comme support : des chants, des danses, des mises en scène pour, peut-être préparer une représentation en fin d'année. Les arts visuels vont aussi englober ce projet avec la création d'un décor artistique sur le même thème. Les interventions de Mme Vinter sont financées par le conseil général : un dossier a été préparé par les enseignantes du RPI et validée par l'inspection en juin.

Les deux classes de Roset-Fluans vont peut-être en profiter pour réaliser une visite du conservatoire à Besançon dans le cadre du partenariat dans le projet.

En prolongement à ce projet et grâce à l'invention de Christine Vinter, les deux classes vont participer au projet « flash mob O Passo » autour du chant de Jim Papoulis « Sililiza » (méthode rythmique brésilienne enseignée actuellement au Conservatoire). L' événement se déroulera peut-être le jeudi 21 juin à Besançon. Il y aura une répétition programmée (sans doute durant un week-end).

- Projet natation : deux créneaux ont pu se libérer pour les deux classes pour cette année (un de plus que l'an passé). Les enseignantes vont donc emmener les 2 classes durant 8 mercredis du 22 novembre au 24 janvier 2018, les classes vont profiter du même bus pour se rendre au centre omnisports Croppet (sortie Besançon direction Pirey) pour pratiquer des activités aquatiques dans la piscine avec la présence de maîtres nageurs au côté de l'enseignant. Durant la matinée, les CE2/CM1 seront dans l'eau pendant que les CM1/CM2 seront en train de travailler dans une salle prêtée par le centre puis on inverse. Ce projet aura un coût total : 1560 € (50€ cotisation + 2X8X95 € prix de chaque séance) pour l'apprentissage pour les 2 classes + 840€ (8X105€) pour le transport. Une demande a été faite au SIVOS pour financer l'apprentissage. Ces derniers acceptent. Merci à eux. Le transport reste à la charge de l'école (coopérative scolaire).

La classe a besoin d'un ou deux parents pour aider l'enseignant à préparer les enfants pour une séance optimum. Les parents se sont bien manifestés pour assister les enseignants. Merci à eux !

Les enseignantes sont ravies que les deux classes puissent y participer cette année.

-Projet avec les intervenants du SYBERT.

Une demande a été faite pour que les élèves puissent participer à des animations pédagogiques sur les thèmes choisis par les enseignants (le gaspillage alimentaire et le réemploi). Les classes sont dans l'attente d'une réponse positive ou non.

CE2/CM1

- **Canoé Kayak :** la base nautique de Saint-Vit propose un cycle d'apprentissage pour les élèves des classes du secteur pour la période de mai juin. Pour un apprentissage optimum, le cycle doit comprendre entre 6 à 12 séances de 1 heure sur l'eau à raison d'une séance par semaine. Le club accepte de prendre une classe de l'école de Roset-Fluans cette année et réserve le créneau du jeudi matin. Par contre, ces séances ont un coût pour les extérieurs du village : 5€ par élève la séance et seuls les élèves qui peuvent nager 25m peuvent bénéficier de l'apprentissage. Alors deux questions se posent : la coopérative scolaire aura-t-elle assez d'argent pour payer les séances (total 130€ + bus 45€ par séance) ? Et combien d'enfants ne pourront pas bénéficier du cycle car non nageurs ? L'activité n'est pas retenue cette année en raison des contraintes et du coût.

- **Correspondance** avec la classe des CE2/CM1 de l'école de la Butte à Besançon.
Les échanges épistolaires commencent à voir le jour en collectif et en individuel. Une rencontre sera proposée en juin à Roset-Fluans.

- **Projet ASTEP** dans le domaine des Sciences en lien avec l'université de Besançon :
Après une demande, la classe a été choisie pour participer à des séances de sciences pratiquées par une étudiante travaillant à l'université qui va venir d'abord observer la classe puis mettre en place plusieurs séances d'apprentissage sur un thème scientifique choisi avec l'enseignante.

- **Exposés** : Les élèves sont invités à préparer un exposé sur un thème choisi et peuvent ensuite exposer leur préparation devant la classe entière lors d'un des créneaux prévus dans l'emploi du temps. Projet très captivant et apprécié des élèves qui, par groupe de 2 ou 3 s'expriment sur un sujet choisi et préparé à l'avance (document écrit, tapé à l'ordinateur avec images projeté sur le TBI et questions aux autres élèves...) Ce projet est conforme aux nouveaux programmes basées sur l'importance de l'oral (outil de communication dans la classe) et nécessite une préparation sérieuse de la part des élèves. Bravo à eux pour leur motivation cette année dans ce projet !

CM1/CM2

- **Mathématiques**: la classe va effectuer différents calculs chaque semaine dans le domaine des mathématiques. La classe ne sera pas inscrite cette année au concours mais continue à travailler avec le jeu.

- **Journal**: comme l'an passé, la classe rédige un journal scolaire, en incluant les textes et les photographies des autres classes (de l'école et même du RPI). Les élèves récoltent des informations auprès des autres classes.

- La classe va travailler sur les livres du « **Livre-élu** ». La liste des livres est choisie par le ministère. Une série d'une quinzaine de livres va être achetée, puis lue par les élèves qui pourront ensuite écrire des articles de critique littéraire. Ces derniers pourront à la suite être discutés au sein de la classe puis inscrits dans le journal scolaire.

- Un projet artistique (**Land Art**) va voir le jour, en lien avec le projet musical, pour faire vivre le jardin pédagogique de la classe.

- Les enseignantes souhaitent encore cette année faire participer leurs classes à la **prévention routière** organisée par les réservistes de la gendarmerie : à voir.

Mr Groperrin demande, suite à une réunion publique dans le village, si l'école peut penser à créer un petit livret pédagogique à destination des familles sur le thème de la sécurité routière. Les enseignantes acceptent un tel projet qui a du sens.

- Les enseignantes souhaitent poursuivre avec les classes l'entretien du jardin pédagogique à côté des classes. Une demande est faite pour le bêcher avant l'hiver et le délimiter avec du matériel (type bordures ou autres...). Mme Fayard souhaiterait quadriller le potager devant sa classe avec du matériel naturel (9 cases).

Comme chaque année, les deux classes et leurs enseignantes se joignent si besoin aux parents qui composent l'association pour l'organisation de différentes activités durant l'année.

8. Informatique :

L'école compte 14 ordinateurs portables. De nombreux soucis subsistent depuis l'arrivée des classes dans la nouvelle école dans leur utilisation en réseau. Le Grand-Besançon qui a été informé de ces dysfonctionnements n'a pas pu trouver de solution qui conviennent. Le SIVOS a alors décidé de suspendre la gérance des ordinateurs du RPI du Grand Besançon pour faire appel à un prestataire extérieur.

L'échange de prestataire s'est déroulé aux dernières vacances et les enseignantes souhaitent maintenant pouvoir utiliser au mieux les outils nécessaires au bon fonctionnement lors de pratiques pédagogiques en classe...

Quelques réglages et achats de matériel de fonctionnement (type serveurs...) sont encore à prévoir afin de rendre l'utilisation du parc informatique possible pour les élèves. Le SIVOS, avec le nouveau prestataire tente de faire le nécessaire. A voir...

9. Transport et périscolaire RPI.

Un point important est à souligner durant ce conseil d'école à propos du transport des élèves entre l'école et les autres communes du RPI régi par le Conseil départemental. Tous les jours sauf le mercredi, 2 navettes circulent au sein du RPI pour assurer ces transports. L'une d'elle est assurée par Jacky Polard et l'autre par différents chauffeurs. Un souci est apparu un après-midi où le bus n'est pas venu récupérer les enfants de Roset-Fluans à 16h pour les amener à Routelle (chez eux et au périscolaire) et à Osselle. Ce qui signifie qu'une trentaine d'enfants sont restés en attente d'un bus. Cette situation même exceptionnelle est compliquée à gérer pour les enseignantes dont les élèves ne sont pas sous leur responsabilité après 16h et qui ne connaissent pas

la cause de cette absence de bus. D'autant qu'il n'y a pas de service de périscolaire à qui les enseignantes puissent confier les enfants dans ce cas-là. L'équipe pédagogique souhaite que cette situation ne se reproduise pas et, dans le cas où elle venait à se réitérer, qu'une solution soit trouvée dans les plus brefs délais.

L'équipe pédagogique informe les membres du conseil d'école que des incivilités très gênantes sont observées dans les transports, notamment durant le midi et des cas même de harcèlement moraux et physiques ont été rapportées de la part de certains élèves de l'école envers d'autres. Ce problème gêne les enseignantes qui doivent tenter de régler ses problèmes durant le temps scolaire.

Les enseignantes en profitent aussi pour informer sur un point qui les perturbent : quelques enfants habitant à Roset-Fluans et scolarisés également à Roset-Fluans montent dans le bus qui emmènent les élèves habitant Roset-Fluans à l'école de Routelle et d'Osselle à 8h05 et à 13h05 pour effectuer le parcours et reviennent 30 minutes après à l'école. Ce qui nécessite une fatigue inutile et un risque encouru par ces enfants. N'y aurait-il pas une solution à trouver ? Et que se passera-t-il pour ces enfants lorsque le chauffeur Mr Polard qui accepte cette solution partira en retraite ? Les enseignantes s'insurgent d'autant plus que ce fonctionnement nuit à la logique choisie pour la répartition des élèves dans les 3 sites (les élèves habitant le village sont répartis naturellement dans l'école du village pour éviter le transport).

L'intérêt de l'ouverture d'un service du périscolaire, dans cette situation-là encore bien utile, avait été questionné par les membres du conseil d'école en novembre 2016 suite à l'information des enseignantes qui observent une certaine fatigue des enfants de retour du périscolaire à Routelle : fatigue sans doute due à la collectivité et au transport durant le temps méridien. Qu'en est-il à ce jour de ce questionnement ?

10. Rythmes scolaires :

Rappel : En juin 2017, il a été question dans le troisième conseil d'école de discuter de l'aménagement du rythme des écoliers au sein du RPI.

Pour information, un décret relatif à l'organisation des rythmes scolaires a été présenté le 8 juin 2017 au Conseil Supérieur de l'Éducation. Il offre la possibilité de revenir à la semaine de 4 jours de classe. La norme en France reste est la semaine de 4,5 jours, la semaine de 4 jours est soumise à une dérogation.

Les mairies réfléchissaient à ce possible changement mais souhaitaient se donner du temps pour organiser au mieux et ont donc repoussé ce possible changement à septembre 2018.

Le Francas a été sondé, les élèves étaient habitués à ces moments de Temps d'Accueil Périscolaire, une dynamique est en marche mais le périscolaire s'adapte aux changements éventuels.

A savoir, la commune doit valider la proposition, en accord avec le conseil d'école. Si un consensus est trouvé, c'est elle qui est chargée de soumettre la demande à l'inspecteur d'académie.

Les enseignantes informent le conseil d'école sur la démarche nécessaire : il faudrait démarrer par sonder les parents d'élèves le plus tôt possible afin qu'il puissent s'exprimer.

D'après les dernières informations, après vote au conseil d'école, les demandes de changement de rythmes scolaires doivent être présentées à l'inspection avant le 22 décembre pour la rentrée de septembre.

Concernant le vote : Une voix par enseignant. Une voix pour le directeur/la directrice. Une voix pour un des membres du RASED. Participent également au vote un représentant de la municipalité, le DDEN, un parent délégué par classe (pas les suppléants). Le vote peut se faire à main levée ou à bulletins secrets.

Seul le directeur peut convoquer le conseil d'école, soit de son propre chef, soit à la demande du maire, soit à la demande d'au moins la moitié de ses membres titulaires. Le conseil d'école extraordinaire est également possible : la moitié au moins des membres du conseil peut en demander une réunion à titre exceptionnel.

Une discussion a lieu durant ce conseil sur l'aménagement le plus optimum pour les élèves et un questionnaire est prévu pour la distribution aux familles. Dans le cas du RPI dont Roset-Fluans dépend, cette idée est très vivement discutée et argumentée et la situation est très complexe car de nombreux facteurs entrent en compte dans l'aménagement des rythmes : la fatigabilité des enfants, l'organisation des familles à la journée, à la semaine, la mise en place de la structure d'accueil des Francas et sa gestion financière, les transports entre les écoles. En effet, si l'aménagement du temps revient à 4 journées d'enseignement, les TAP, même si ils peuvent encore exister, ne seraient plus subventionnés comme actuellement.

Les enseignantes profitent également de ce questionnement pour soulever l'idée de réfléchir à un aménagement avec un peu plus d'apprentissage dans le temps de la matinée pour continuer à alléger les temps scolaires l'après-midi. Or, cette idée engendrerait un temps de midi écourté et vu le temps pris par les transports, ce qui ne serait possible à Roset-Fluans uniquement si un service de périscolaire serait créé dans la commune. En effet, cette année, certains établissements sont revenus à la semaine à 4 jours et ont fait évoluer leurs horaires en optant pour des matinées de 3h30, les matinées étant plus propices aux

apprentissages.

Tout peut être envisageable à partir du moment où :équipe pédagogique, municipalités, familles, périscolaire et transport trouvent une solution la plus adéquate pour tous.

Le conseil d'école réfléchit à une information complète à destination des familles afin que chacun puisse s'exprimer en toute connaissance de cause.

11. Questions matérielles et diverses.

Finances : Le coût de fonctionnement ayant bien évolué ces dernières années (fournitures scolaires, ouvrages...), les enseignants du RPI, notamment Osselle et Roset-Fluans ont demandé l'an dernier si la somme de 30 euros par élève par an allouée par le SIVOS ne pouvait pas être revalorisée. Qu'en est-il à ce jour ? La somme de 40 euros par élève est-elle envisageable ? Nous souhaiterions nous aligner sur les communes des alentours du RPI dont le budget moyen est de 42 euros par élève. Nous attendons la réponse du SIVOS (pas de membre présent ce soir).

Les enseignantes remercient le SIVOS quant à l'achat des nouveaux manuels scolaires cette année suite à une dotation exceptionnelle demandée à la suite des nouveaux programmes.

- Les enseignantes demandent l'achat de piles rechargeables pour les téléphones fixes de l'école.
- Les tables et chaises des élèves commencent à s'user. Il faudrait venir les vérifier une par une : certaines chaises se cassent, d'autres, ainsi que certaines tables ne sont pas bloquées, se démontent et sont bruyantes.
- Depuis la mise en place des VPI dans les 2 salles de classe, les nombreux fils électriques demeurent branchés de manière peu professionnelle. Il faudrait tenter de les cacher pour éviter des soucis de sécurité.
- Les chasses d'eau posent encore assez régulièrement problème en coulant les unes après les autres : le calcaire présent beaucoup ici en est la principale cause.
- Les enseignantes réitèrent leur demande au sujet des tracés de cour.
- L'expert n'est toujours pas venu constater la dégradation du béton dans la cour d'école.

Françoise Jalliot qui assure le ménage de l'école est en arrêt maladie depuis quasiment le début de l'année, merci à Josette Couette, adjointe à la mairie de Roset-Fluans de faire l'intendance pour que le ménage soit réalisé.

L'équipe pédagogique en profite pour remercier l'efficacité de Mr Hamel le secrétaire du SIVOS qui semble bien réactif en tentant de faire le nécessaire pour assurer un lien entre le SIVOS et l'école de Roset-Fluans mais déplore l'absence de représentants du Syndicat Scolaire (SIVOS) lors de ce conseil pour parler des soucis matériels demeurant encore bien présents.

Planning des prochains conseils d'école :

Si les conseils d'école des trois écoles du RPI acceptent, ceux-ci seront en commun.

Sauf changement possible, la date du prochain conseil d'école sera peut-être courant décembre si il est décidé la mise en place d'un conseil d'école extraordinaire ayant pour ordre du jour les rythmes scolaires. La date du second conseil d'école sera à déterminer prochainement.

20h45 : Fin de la séance.

Virginie QUIVOGNE